



Budget primitif exercice 2023

Conseil municipal du 15 décembre 2022

Introduction

Ce document présente les principales caractéristiques du budget 2023. Il reprend de manière commentée les éléments de la maquette budgétaire prévue par l'instruction M14.

Il fait suite au conseil municipal du 20 octobre 2022 durant lequel un débat s'est tenu et le rapport présentant les orientations budgétaires a été adopté conformément à la loi n°2015-991 du 7 août 2015.

Le budget 2023 est présenté sans reprise des résultats de l'année 2022.

L'année budgétaire n'étant pas terminée, les résultats de clôture seront repris lors du vote du compte administratif et l'affectation du résultat au printemps 2023.

Pour la même raison, les reports de l'exercice 2022 en dépenses et en recettes d'investissement ne figurent pas non plus au budget 2023 et seront également repris lors de la première décision modificative.

Il est nécessaire d'intégrer ces données pour procéder à la lecture du budget et la comparaison avec l'équilibre des budgets précédents.

Introduction

Afin de donner une visibilité complète aux élus et aux services municipaux chargés de mettre en œuvre les actions financées par les crédits inscrits au budget dès le premier jour de l'exercice budgétaire à venir et ainsi participer davantage à leur mise en œuvre, il vous est proposé cette année encore d'adopter le budget dès la fin de l'année n-1.

Les crédits sont votés par chapitre et, si le conseil municipal en décide ainsi, par article.

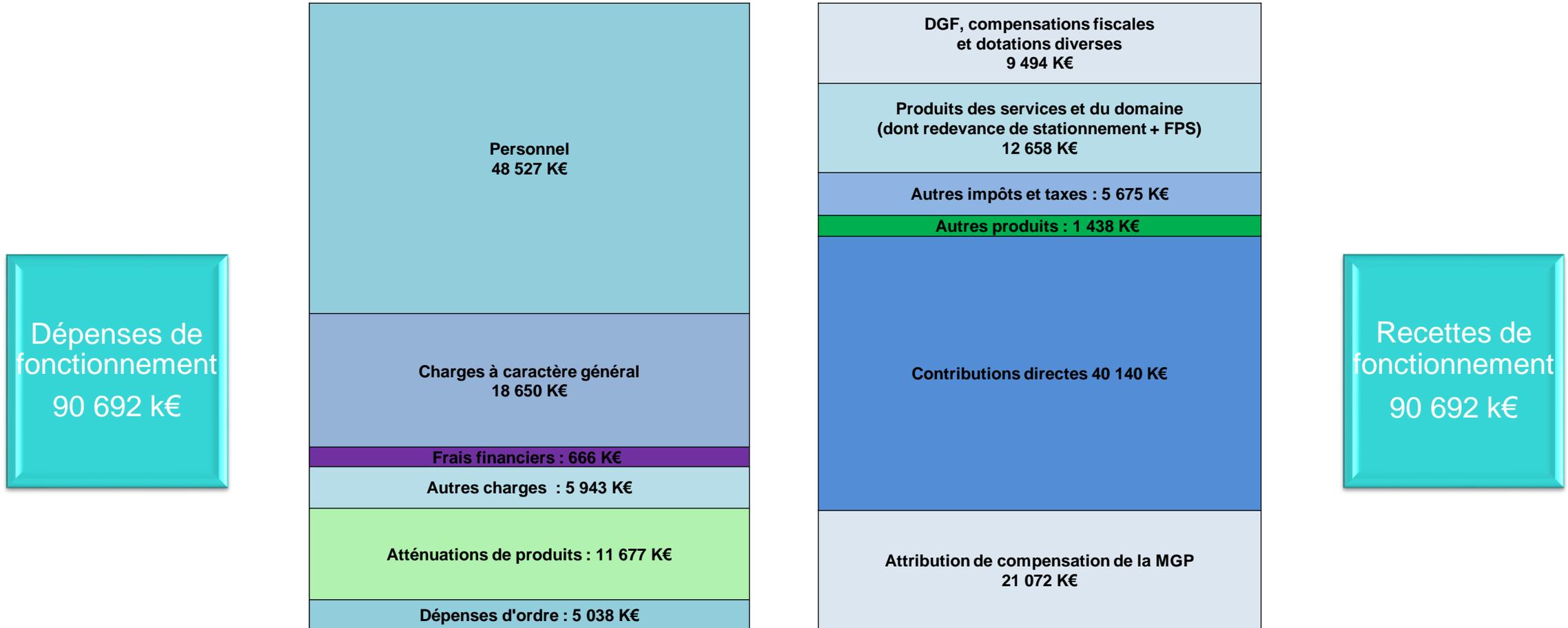
Le conseil municipal peut adopter le budget par un vote global à la double condition que le budget soit présenté par chapitre et article et qu'un débat préalable ait lieu permettant de constater l'assentiment de la totalité ou de la majorité des conseillers présents sur le budget.

Le détail de ce projet de budget sera décliné ci-dessous. Les grandes masses sont retracées chapitre par chapitre, avec un rappel du budget Primitif 2022.

01

Fonctionnement

Vue d'ensemble – Fonctionnement



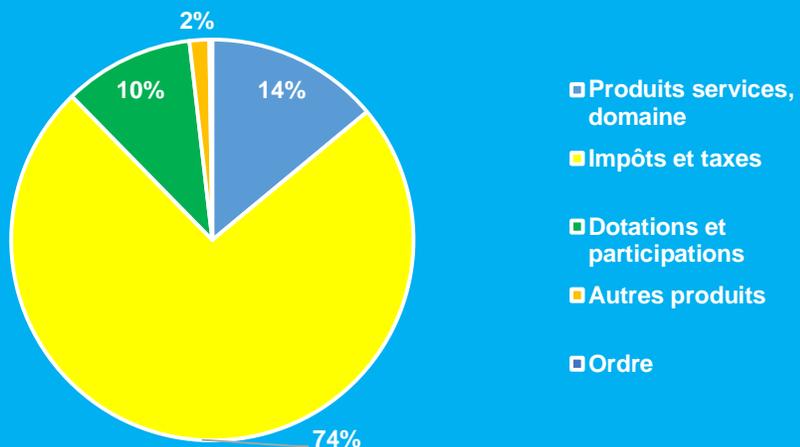
Equilibre de la section de fonctionnement : 90 692 K€

Les recettes de fonctionnement (1/3)

Recettes	BP 2022 (€)	BP 2023 (€)	Variation 2023/2022 (%)
013 Atténuations de charges	300 000	300 000	0
70 Produits des services et ventes div.	12 512 463	12 657 671	+1,16
73 Impôts et taxes	62 891 153	66 887 153	+6,35
74 Dotations, participations	9 953 861	9 494 460	-4,62
75 Autres produits gestion courante	1 029 163	887 691	-13,75
77 Produits exceptionnels	2 000	250 000	+12400
Ordre	163 971	214 937	+31,08
Total	86 852 611	90 691 913	+4,42

Les recettes de fonctionnement (2/3)

Répartition des recettes 2023



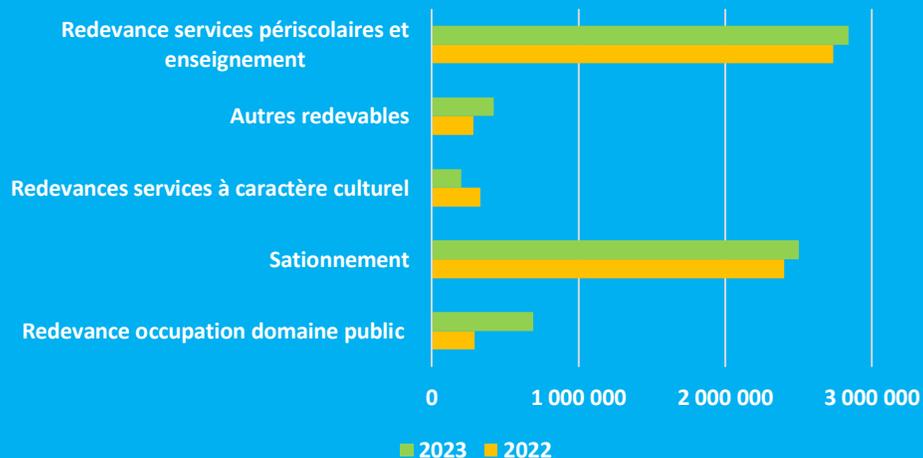
1. Atténuations de charges

- Le produit budgété s'élève à **300 000 €**.
- Il recouvre les indemnités journalières remboursées par la caisse primaire d'assurance maladie, les remboursements suite aux prélèvements de cotisations retraites de la fonction publique,
- Il varie chaque année en fonction des situations individuelles.

2. Produits des services et du domaine

- Le produit s'élève à **12 657 671 €**.
- Il recouvre les recettes liées aux services publics mis à disposition des Montrougiens ainsi que les produits d'utilisation du domaine public communal.
- Il est en hausse par rapport au budget de l'année précédente, la ville ayant revalorisé à partir de septembre 2022 les tarifs compte-tenu de l'inflation importante.
- Ainsi les recettes liées à l'occupation du domaine public, au périscolaire et à l'enseignement augmentent.

Comparaison 2023/2022 produits des services



3. Impôts et taxes

- Le produit budgété s'élève à **66 887 153 €**.
- Il est en hausse par rapport à 2022, le produit fiscal budgété augmentant. Il s'élève à 40 140 000 €. Les bases fiscales 2023 n'étant pas encore connues, le calcul est effectué sur les bases 2022 auxquelles est appliqué une évolution de 5% pour le foncier après une revalorisation de 3,4% en 2022.
- Le montant budgété concernant la taxe sur l'électricité et l'attribution de compensation reste stable.
- Le montant de la taxe locale sur la publicité extérieure augmente suite à un travail sur l'assiette taxable.

Les recettes de fonctionnement (3/3)

4. Dotations, participations

- Le produit budgété s'élève à **9 494 460 €**.
- Il recouvre la Dotation globale de fonctionnement pour un montant de 2 875 000 €.
- Il recouvre également les recettes des différents partenaires institutionnels comme le Département et la CAF pour un montant de 6 134 000 €. Ces recettes sont en baisse par rapport à la prévision 2022 du fait essentiellement de la diminution du bonus territoire directement perçu désormais par les crèches privées auprès desquelles la ville achète des places. La dépense sera ajustée à dû concurrence.

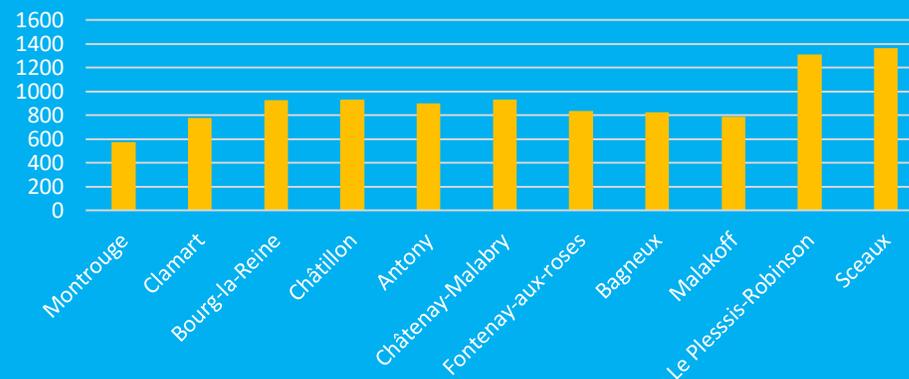
5. Autres produits de gestion courante et produits exceptionnels

- Le produit budgété pour les produits de gestion courante s'élève à **887 691,48 €**.
- Ce produit est en légère baisse par rapport à 2022.
- En effet, le produit des revenus des immeubles baisse à la suite de diverses cessions intervenues dans le cadre de l'optimisation du parc privé de la ville.
- Le produit budgété pour les produits exceptionnels s'élève à **250 000 €** et correspond aux recettes attendues au titre du mécénat pour les projets culturels de la ville.

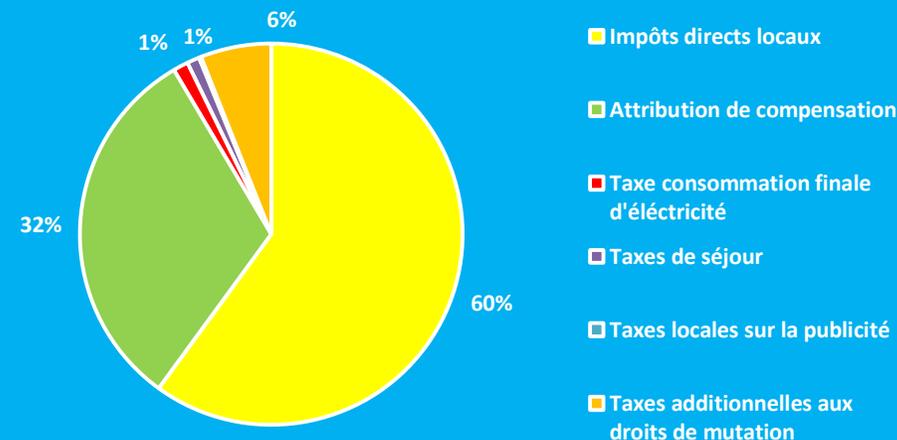
6. Ordre

- Le produit budgété s'élève à **214 937,26 €**.
- Il est composé des quotes-parts de subvention amortissable et de la comptabilisation des travaux en régie.

Produit des impôts locaux/habitant en € 2021
au sein des communes de Vallée Sud - Grand Paris



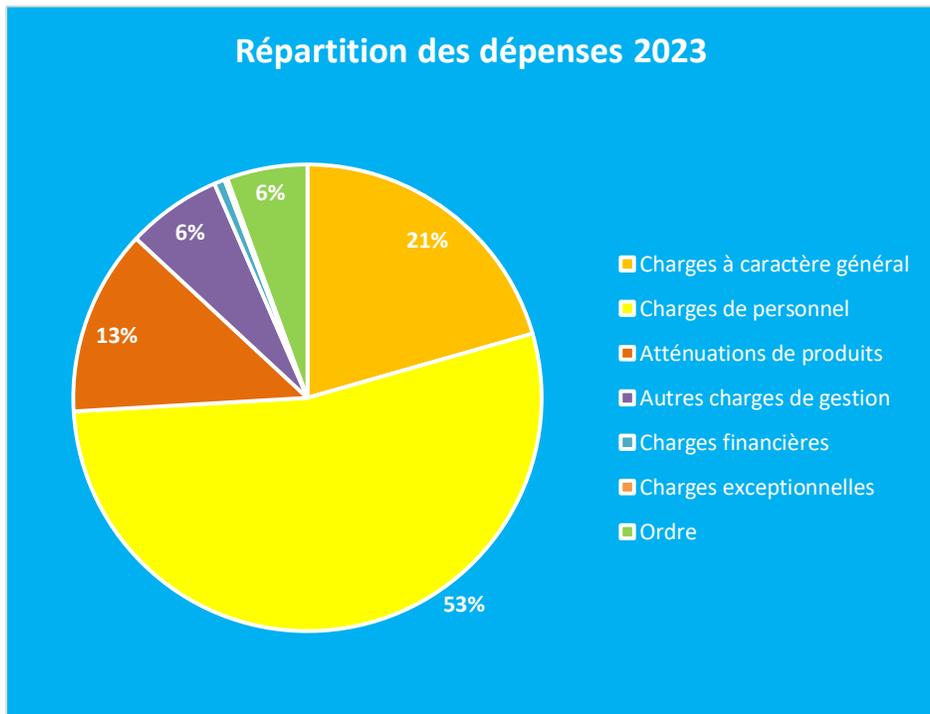
Impôts et taxes



Les dépenses de fonctionnement (1/3)

Dépenses	BP 2022 (€)	BP 2023 (€)	Variation 2023/2022 (%)
011 Charges à caractère général	16 506 892	18 649 853	+12,98
012 Charges de personnel	46 990 000	48 526 643	+3,27
014 Atténuations de produits	12 018 720	11 676 720	- 2,85
65 Autres charges de gestion courante	6 550 822	5 943 282	-9,27
66 Charges financières	253 238	666 254	+163
67 Charges exceptionnelles	187 815	191 215	+1,81
Ordre	4 345 123	5 037 945	+15,94
Total	86 852 611	90 691 913	+4,42

Les dépenses de fonctionnement (2/3)



Focus sur les dépenses d'énergie

Le budget « électricité » passe de 982 595 € en 2022 à 2 470 000 € en 2023 soit une évolution de 150%, A la hausse est appliquée un amortisseur de 30% permettant de diminuer le montant budgété.

Le budget « gaz » passe de 433 824 € en 2022 à 1 630 000 € en 2023€ soit une évolution de 275%.

1. Charges à caractère général

- Deuxième poste de dépense de la section de fonctionnement d'un montant de **18 649 853 €**, ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses permettant le fonctionnement courant des services publics. Il comprend les contrats conclus par la ville (électricité, eau...), les frais d'entretien des locaux et bâtiments, les achats de fournitures, les prestations de service. Leur variation est influencée en partie par l'inflation.
- Ces dépenses sont en hausse essentiellement du fait de la hausse de l'énergie, le gaz et l'électricité augmentant de 189%.
- Les dépenses du bien vieillir désormais budgétées sur le budget ville à la place du budget CCAS, entraînent une augmentation des dépenses relatives aux contrats de prestations de services.
- La ville essaye d'absorber au maximum la hausse des prix en optimisant ces dépenses.

2. Charges de personnels

Premier poste de dépenses de la section de fonctionnement d'un montant de **48 526 643 €**. La ville parvient à assumer les décisions nationales relatives au SMIC, au point d'indice et au Ségur de la santé impactant à la hausse la masse salariale et à contenir la progression de la masse salariale par différentes mesures d'optimisation. Ainsi, la masse salariale n'augmente que de 3,27% par rapport au budget primitif 2022.

3. Atténuations de produits

- Les dépenses budgétées s'élèvent à **11 676 720 €**.
- Ce chapitre regroupe le fonds national de garantie individuelle des ressources pour un montant de 8 808 714 €. Ce montant est identique au montant 2022.
- Il comprend également le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales Le montant budgété s'élève à 2 200 000 €.
- Ce chapitre est en baisse la ville n'étant pas prélevé au titre de la loi solidarité et renouvellement urbain en raison des contributions qu'elle a apporté au logement social en 2021.

Les dépenses de fonctionnement (3/3)

4. Autres charges de gestion courante

- Les dépenses budgétées s'élèvent à **5 943 282,17 €**.
 - Ce chapitre regroupe le fonds de compensation des charges transférés pour 2 570 000 €, les indemnités pour 385 000 €, les contributions obligatoires pour 340 000 €, les subventions pour 2 157 000 €.
 - Les subventions sont en baisse par rapport au budget primitif 2022 essentiellement du fait de la baisse de la subvention accordée au CCAS.
- En effet, les dépenses relatives au bien vieillir sont désormais budgétées sur le budget de la ville, faisant baisser la subvention accordée au CCAS d'autant.

5. Charges financières

Les dépenses estimées s'élèvent à **666 254,55 €**. Elles correspondent au remboursement des intérêts d'emprunts pour un montant de 686 939,69 €. A cela s'ajoute les intérêts courus non échus d'un montant de -20 685,14 €.

Les intérêts de la dette sont en hausse suite à la hausse des taux d'intérêts variables et à l'emprunt d'un montant de 8 millions contracté en 2022.

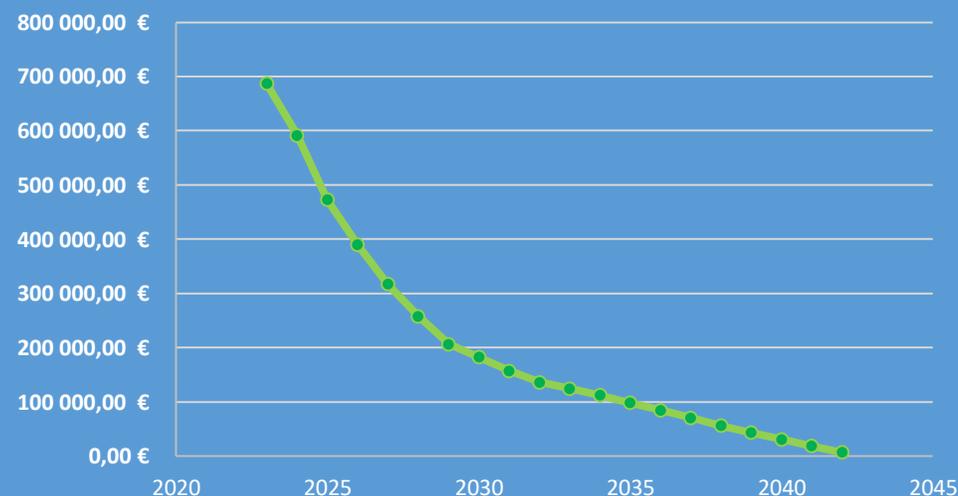
6. Charges exceptionnelles

Les dépenses budgétées s'élèvent à **191 215 €**. Elles correspondent aux bourses et prix pour un montant de 117 715 € ainsi qu'aux titres annulés sur exercices antérieures.

7. Ordre

Les dépenses budgétées s'élèvent à **5 037 945,02 €**. Elles correspondent au virement à la section d'investissement pour un montant de 1 604 851,14 € et à la dotation aux amortissements 3 433 093,88 €.

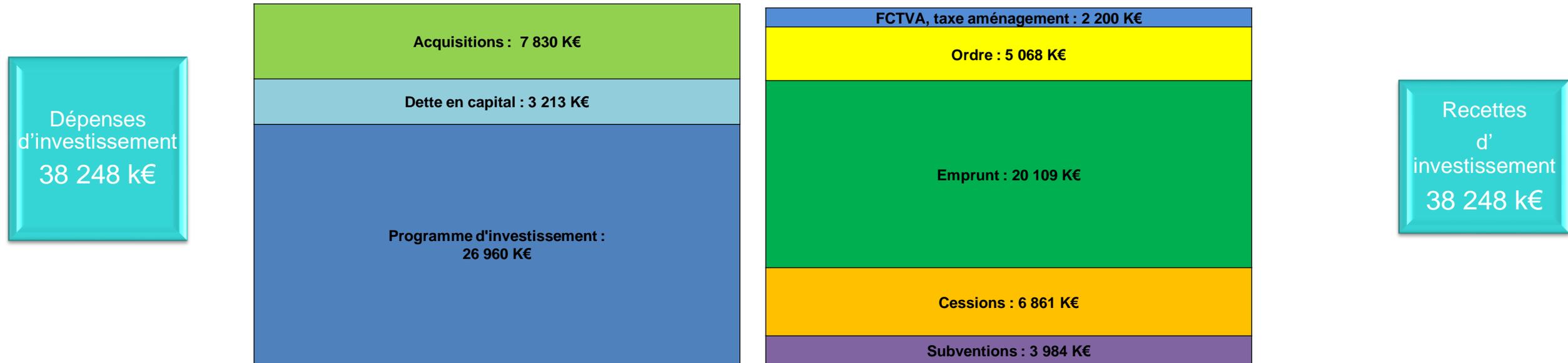
Remboursement des intérêts hors nouveaux emprunts



02

Investissement

Vue d'ensemble - Investissement



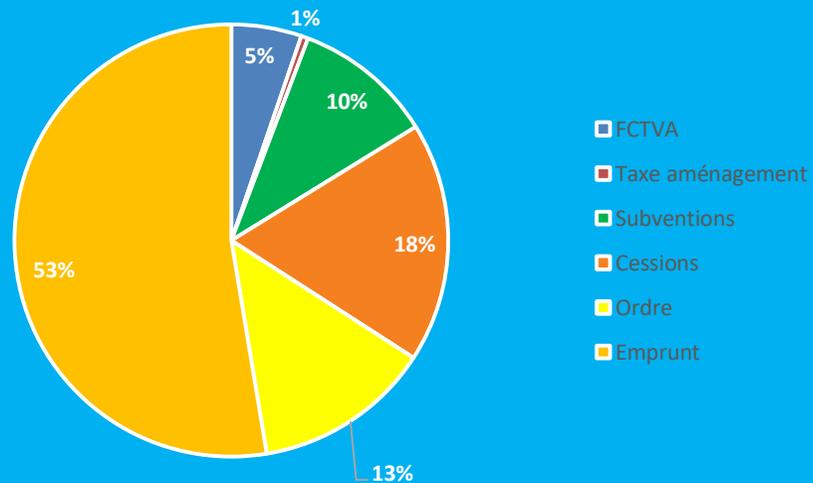
**Equilibre de la section
d'investissement : 38 248 K€**

Les recettes d'investissement (1/3)

Recettes	BP 2022 (€)	BP 2023 (€)	Variation 2023/2022 (%)
10222 Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée	2 000 000	2 000 000	0
10226 Taxe d'aménagement	200 000	200 000	0
13 Subventions	934 405	3 984 475	+326,42
16 Emprunts et dettes assimilés	14 296 193	20 108 685	+ 40,66
165 Dépôts et cautionnements reçus	28 700	26 000	-9,41
024 Cessions	4 066 000	6 861 000	+68,74
Ordre + Virement	4 375 123	5 067 945	+15,84
Total	25 900 422	38 248 106	+47,67

Les recettes d'investissement (2/3)

Répartition des recettes



1. FCTVA

- Le montant budgété s'élève à **2 000 000 €**.
- Il correspond aux dépenses d'équipement de l'exercice précédent déduction faite d'un volume de dépenses non éligibles pondérées par le taux applicable soit 16,404%.

2. Taxe d'aménagement

- Le montant budgété s'élève à **200 000 €**.
- Elle est payée par tout particulier ou professionnel qui entreprend, dans un bâtiment ou sur une propriété, des travaux soumis à une autorisation d'urbanisme.
- Son niveau est constant par rapport au budget 2022.

3. Subventions

- Le montant budgété s'élève à **3 984 475 €**. Il regroupe notamment des subventions pour l'achat de véhicules propres, pour les opérations « Ginoux Gautier » et « République Nord » financées par le Département des Hauts-de-Seine dans le cadre du contrat départemental 2021-2023, une participation de l'EPFIF pour une étude sur le quartier gare Châtillon-Montrouge, et le remboursement par le CCAS des travaux de la maison des seniors.

Les recettes d'investissement (3/3)

4. Emprunt

- Le montant prévisionnel s'élève à **20 108 685,75**. Il permet d'équilibrer la section d'investissement.
- A cela s'ajoute les cautions pour un montant de 26 000 €.

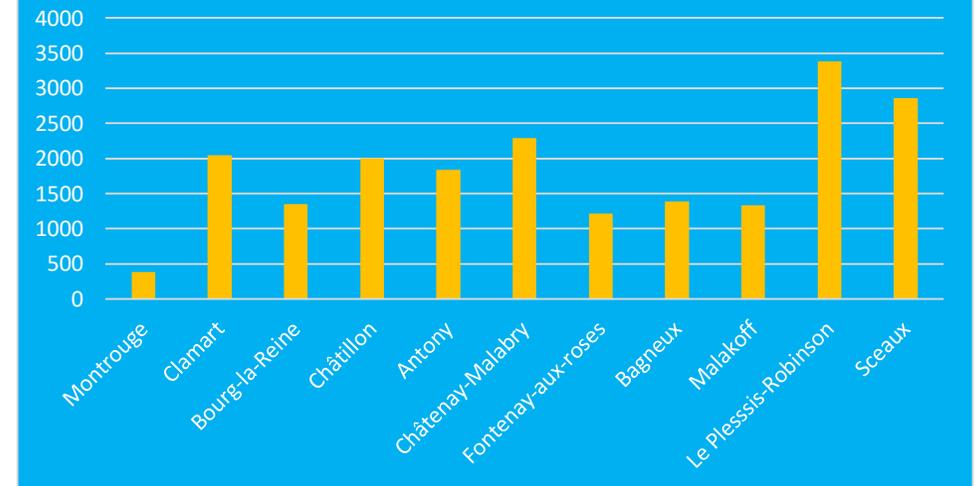
5. Cessions

- Le montant budgété s'élève à **6 861 000 €**.
- Il regroupe la cession d'un immeuble au 16-18 et au 130 avenue de la République, au 10 rue Sadi Carnot, au 7 rue Sylvine Candas et au 23 rue Boileau.

6. Ordre

- Le montant budgété s'élève à **5 067 945,02 €**.
- Il comprend le virement de la section de fonctionnement pour 1 604 851,14 €, la dotation aux amortissements pour 3 433 093,88 €, les opérations patrimoniales pour 30 000 €.

Encours de dette/habitant 2021



Les dépenses d'investissement (1/6)

Dépenses	BP 2022 (€)	BP 2023 (€)	Variation 2023/2022 (%)
Dépenses d'équipements	22 338 205	26 959 979	+20,69
Acquisitions	0	7 830 000	
16 Emprunts et dettes assimilés	2 862 545	3 213 189	+12,25
Ordre	193 971	244 937	+26,28
26 Participations et créances rattachées	500 000	0	-100
Total	25 900 422	38 248 106	+47,67

Les dépenses d'investissement (2/6)

1. Dépenses d'équipement : elles s'élèvent à **26 959 979 €**.

Aménagement des espaces publics et du cadre de vie :

10 209 700 €

Aménagement des parcs et espaces verts, végétalisation et agriculture urbaine : 2 330 200 €	Requalification d'espaces publics et aménagement urbain : 6 114 000 €	Travaux de voirie, d'éclairage public, transports et mobilités : 1 375 500 €	Développement du commerce local : 10 000 €	Foncier et immobilier pour grands projets : 45 000 €	Actions en faveur du logement : 335 000 €
--	--	---	---	---	--



Création, rénovation, entretien, et équipements des services au public :

16 700 279 €

Education : 4 646 608 €	Jeunesse : 232 387 €	Petite enfance : 2 427 138 €	Santé et social : 1 257 500 €	Sport : 3 501 900 €	Culture : 623 280 €	Sécurité publique : 53 500 €	Equipements techniques : 1 020 000 €	Parc privé de la ville : 151 500 €	Administration générale : 2 786 466 €
----------------------------	-------------------------	---------------------------------	----------------------------------	------------------------	------------------------	---------------------------------	---	---------------------------------------	--



Initiative citoyenne :

50 000 €

Budgets participatifs :

50 000 €

Les dépenses d'investissement (3/6)

Aménagement des espaces publics et du cadre de vie :

10 209 700 €

<p>Aménagement des parcs et espaces verts, végétalisation et agriculture urbaine : 2 330 200 €</p>	<p>Requalification d'espaces publics : 6 114 000 €</p>	<p>Travaux de voirie, d'éclairage public, transports et mobilités : 1 375 500 €</p>	<p>Développement du commerce local : 10 000 €</p>	<p>Foncier et immobilier pour grands projets : 45 000 €</p>	<p>Actions en faveur du logement social : 335 000 €</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Agriculture urbaine - Aménagement du parc Schuman - Entretien des espaces verts - Cimetière - Plan arbres - Parc Boileau - ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Rue de la République Nord - Requalification quartier Ginoux/Gautier - Avenue de Verdun et place Barbara - Rue Gabriel Peri - ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Modernisation de l'éclairage public - Travaux et équipements de voirie - Mobilités douces - Modernisation de la signalisation lumineuse tricolore - ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Fonds d'embellissement aux commerces 	<ul style="list-style-type: none"> - Quartier gare Châtillon Montrouge - Rue de la Vanne - ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Surcharges foncières - Logements d'urgence

Les dépenses d'investissement (4/6)

Création, rénovation, entretien, et équipements des services au public : 16 700 279 €				
Education : 4 646 608 €	Jeunesse : 232 387 €	Petite enfance : 2 427 138 €	Santé et social : 1 257 500 €	Sport : 3 501 900 €
<ul style="list-style-type: none"> - Entretien et rénovation des bâtiments scolaires : travaux de réfection globale maternelle Berthelot, travaux d'adaptation et de mise en conformité Renaudel A, plan canicule maternelle ... - Mobilier et équipements des établissements scolaires - Travaux Rabelais 	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien et rénovation des clubs et centres de loisirs : travaux de sécurisation, plan canicule ... - Mobilier et équipements pour les clubs et centres de loisirs 	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien et rénovation des crèches et jardins d'enfants : travaux de sécurisation, travaux crèche Gambetta ... - Mobilier et équipements de petite enfance 	<ul style="list-style-type: none"> - Accessibilité handicapé - Travaux de réaménagement du club Jules Ferry - ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien et rénovation des bâtiments et équipements sportifs - Réaménagement du stade Maurice Arnoux - Aménagement du CAM - ...

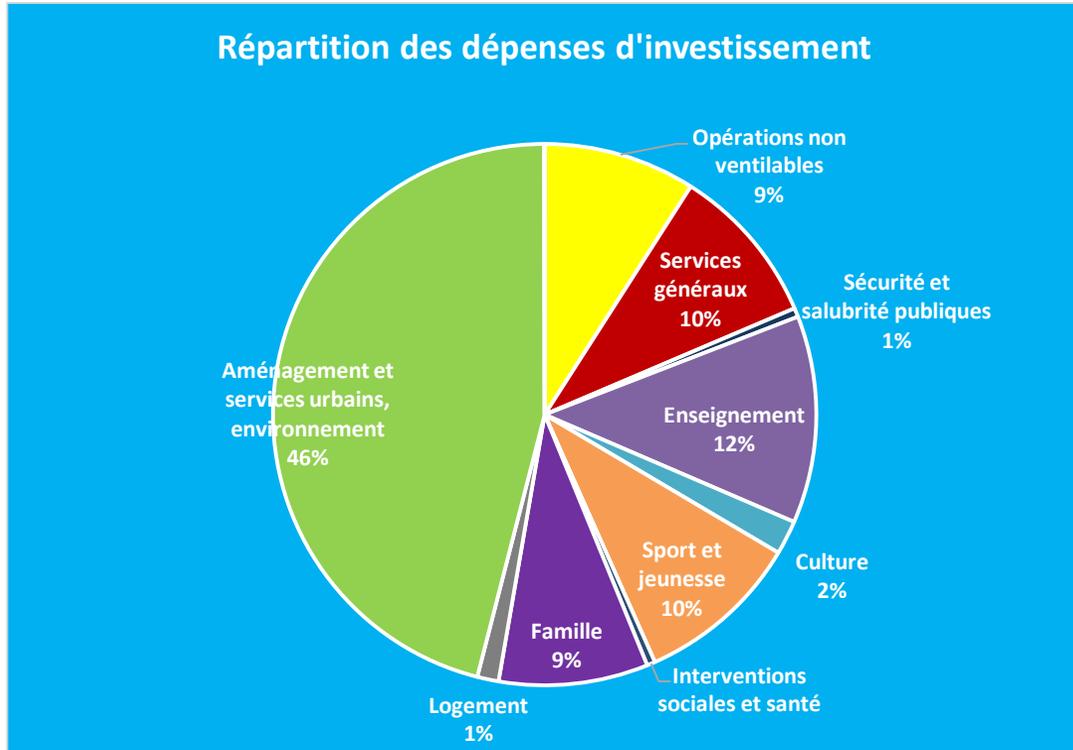
Les dépenses d'investissement (5/6)

Création, rénovation, entretien, et équipements des services au public :

16 700 279 €

<p>Culture : 623 280 €</p>	<p>Sécurité publique : 53 500 €</p>	<p>Equipements techniques : 1 020 000 €</p>	<p>Parc privé de la ville : 151 500 €</p>	<p>Administration générale : 2 786 466 €</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Entretien et rénovation des bâtiments culturels : travaux Beffroi ... - Travaux espace Colucci - Mobilier et équipements pour la culture 	<ul style="list-style-type: none"> - Equipement de la police municipale - Vidéoprotection 	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien et rénovation des bâtiments et équipements techniques - Parc roulant de la ville 	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien et rénovation du parc privé de la ville 	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation de l'église Saint-Jacques - Entretien et rénovation des bâtiments administratifs - Prévention incendie - Schéma directeur numérique - Management de l'énergie - ...

Les dépenses d'investissement (6/6)



2. Acquisitions

- Le montant budgété s'élève à **7 830 000 €**.
- Il correspond à l'acquisition du 80 avenue Verdier, du 43 avenue Henri Ginoux et du 23 rue Boileau.

3. Emprunts et dettes assimilées

- Le montant s'élève à **3 213 189,51€**.
- 3 186 689,51 € concernent le remboursement du capital.
- 26 500 € concernent des dépôts et cautionnements reçus concernant des prêts d'instruments au conservatoire ou des locations.

4. Ordre

- Le montant budgété s'élève à **244 937,26 €**. Il est composé des quotes-parts de subvention amortissable, de la comptabilisation des travaux en régie, des opérations patrimoniales

03

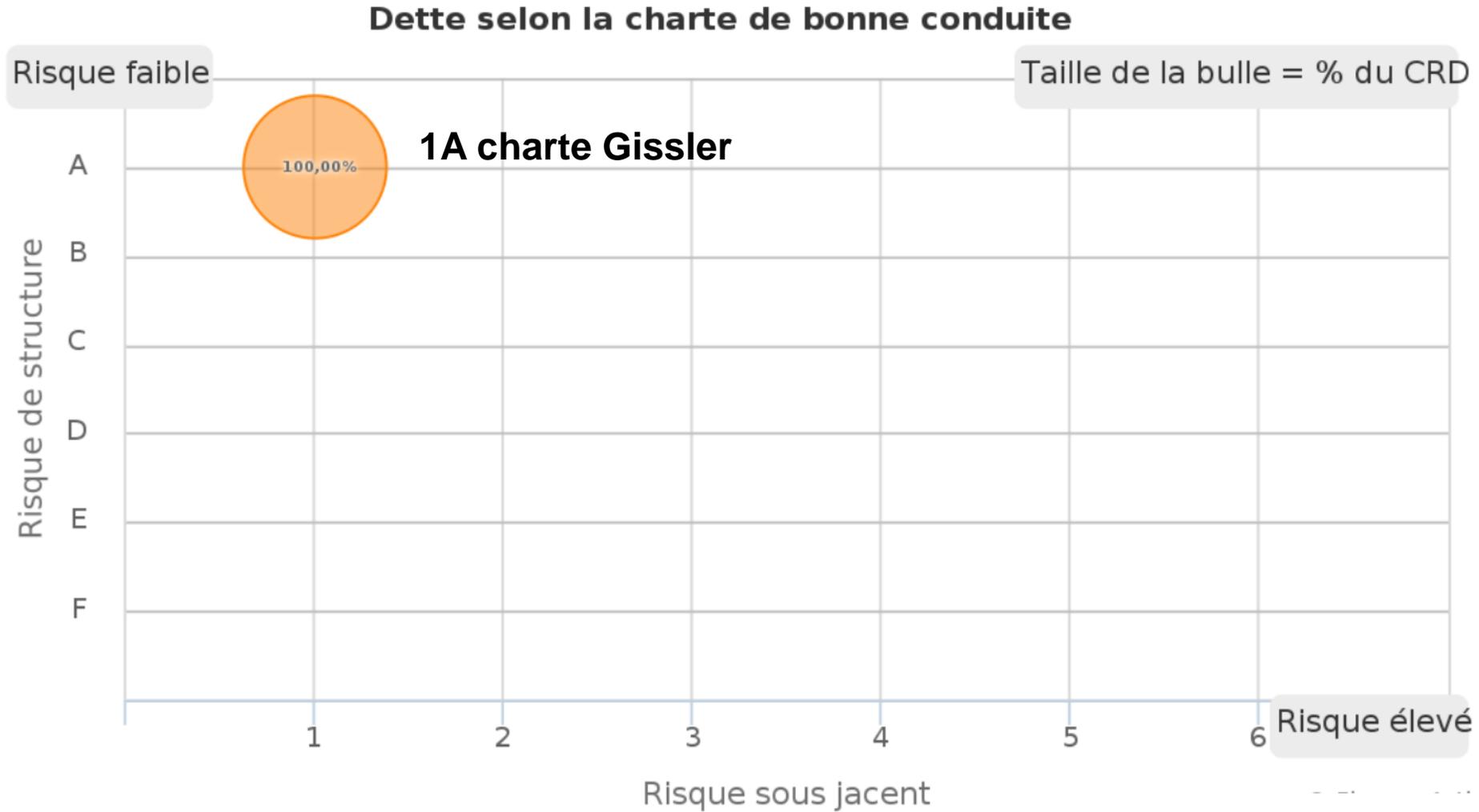
Structure de la dette

Structure de la dette (1/2)

	Nombre de lignes	Capital restant	Taux moyen
Emprunts	12	22 524 397 €	2,64%
Revolvings non consolidés	1	1 600 000 €	1,78%
Revolvings consolidés		0 €	0,00%
Total dette	13	24 124 397 €	2,59%
Revolvings - Disponibles		0 €	
Total dette + disponible		24 124 397 €	
Swaps	2	2 340 000 €	0,53%
Options	0	0 €	-
Total dérivés	2	2 340 000 €	0,53%

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	11 924 396,54 €	49,43%	2,77%
Variable	12 200 000 €	50,57%	2,51%
Ensemble des risques	24 124 397 €	100,00%	2,64%

Structure de la dette (2/2)



04

Epargnes

Soldes d'épargne et solvabilité financière (1/2)

SOLDES D'EPARGNES

Epargne de gestion = *recettes réelles de gestion – dépenses réelles de gestion (hors intérêts de la dette)*

Epargne brute = *recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement*

Il s'agit de la ressource récurrente dont dispose la commune pour rembourser l'annuité en capital de sa dette et autofinancer ses investissements.

Contrairement à l'épargne nette ce ratio n'est pas influencé par le profil d'amortissement de la dette, ce qui le rend insensible aux allongements de dette.

Rapportée aux recettes réelles de fonctionnement, on obtient le taux d'épargne brute, dont le minimum doit se situer autour de 8% et idéalement couvrir l'annuité de dette.

&

SOLVABILITE

Analysée via un ratio de capacité de désendettement = *capital de la dette / épargne brute*

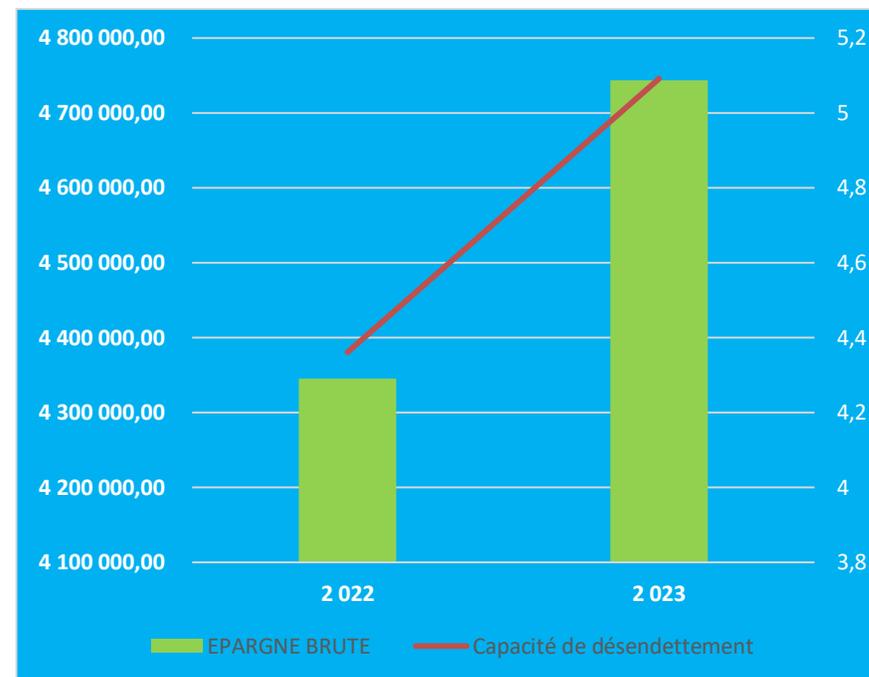
Exprime le temps nécessaire au remboursement complet de la dette en y consacrant la totalité de l'épargne brute disponible

Le seuil critique se situe usuellement entre 12 et 15 ans mais l'on considère que la zone à risque débute dès 10 ans.

Au-delà, la capacité de désendettement de la commune est considérée comme dégradée, caractérisant une possible situation de surendettement.

Soldes d'épargne et solvabilité financière (2/2)

DETERMINATION DE L'EPARGNE	2022	2023
Recettes de gestion	86 686 640	90 226 975
Dépenses de gestion	82 066 434	84 796 498
EPARGNE DE GESTION	4 620 206	5 430 477
charges financières	275 000	686 940
EPARGNE BRUTE	4 345 206	4 743 538
Remboursement capital	2 837 045	3 186 690
EPARGNE NETTE	1 508 161	1 556 848
Capacité de désendettement	4,36	5,09



La ville présente une excellente solvabilité.

L'épargne brute augmente les recettes augmentant plus vite que les dépenses. Cela permet à la ville malgré l'augmentation des charges financières et du remboursement du capital d'avoir une épargne nette en légère hausse par rapport à l'année 2022.

Avec une capacité de désendettement de 5,09 ans, la ville se situe bien en dessous du seuil critique caractérisant une situation de surendettement.

05

Budget vert

Méthodologie retenue (1/2)

Conformément à ses engagements, la Ville s'est dotée d'un outil afin d'évaluer l'impact environnemental de son budget.

L'impact environnemental a été étudié à travers six aspects énumérés ci-dessous :



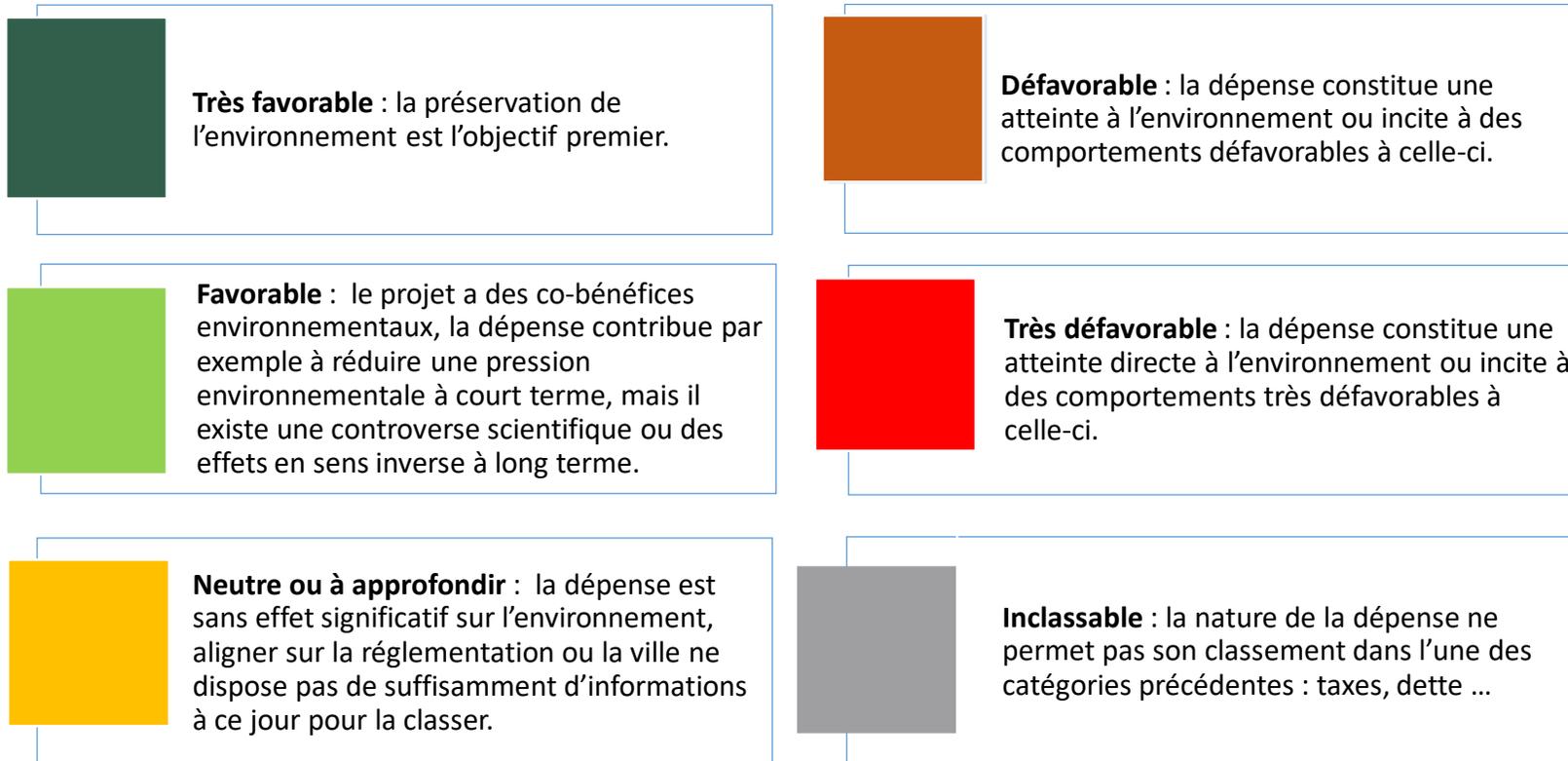
Après analyse des lignes budgétaires et des compétences communales, la gestion de la ressource en eau et l'économie circulaire n'ont pas été retenues.

Méthodologie retenue (2/2)

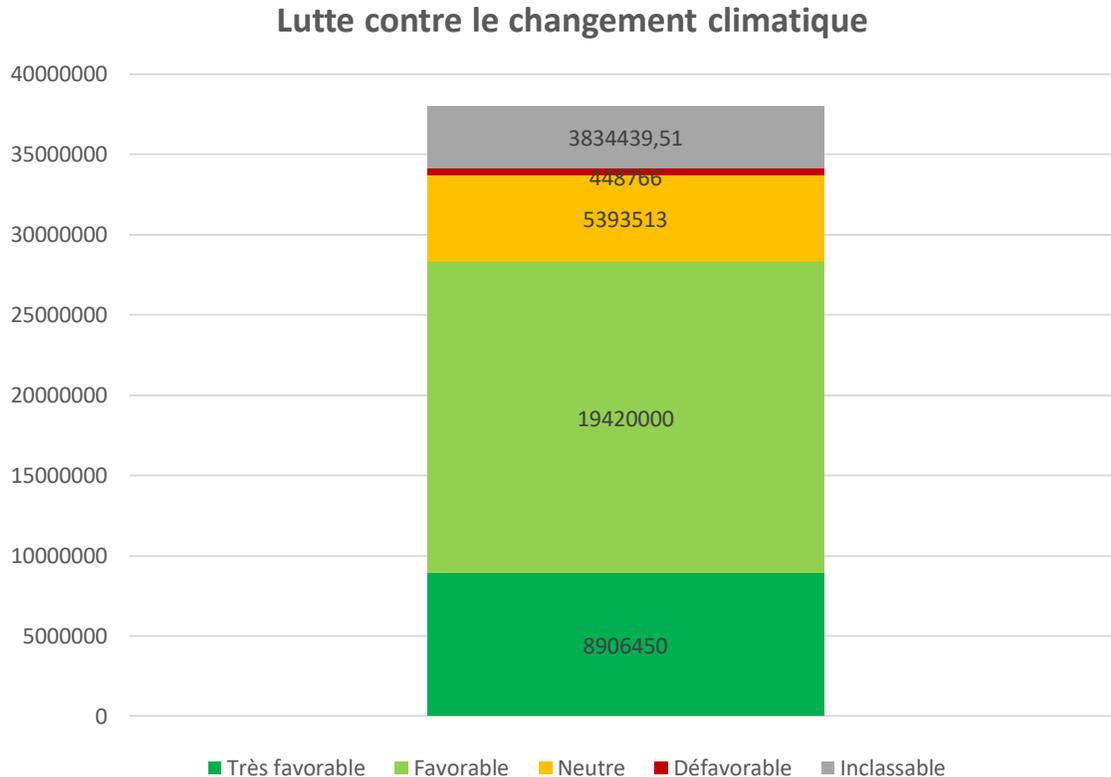
Pour chaque dépense (investissement et fonctionnement) hors masse salariale est attribuée au regard des quatre aspects précédemment énoncés une des six catégories d'effets.

Pour le fonctionnement, les résultats étant similaires pour les quatre aspects, ceux-ci ont été regroupés en un seul aspect.

L'impact environnemental est étudié à travers six critères énumérés ci-dessous :



Résultats investissement (1/4)



Très favorable : Agriculture urbaine, entretien des espaces verts, aménagement du parc Schuman, plan arbres requalification quartier Ginoux/Gautier ...

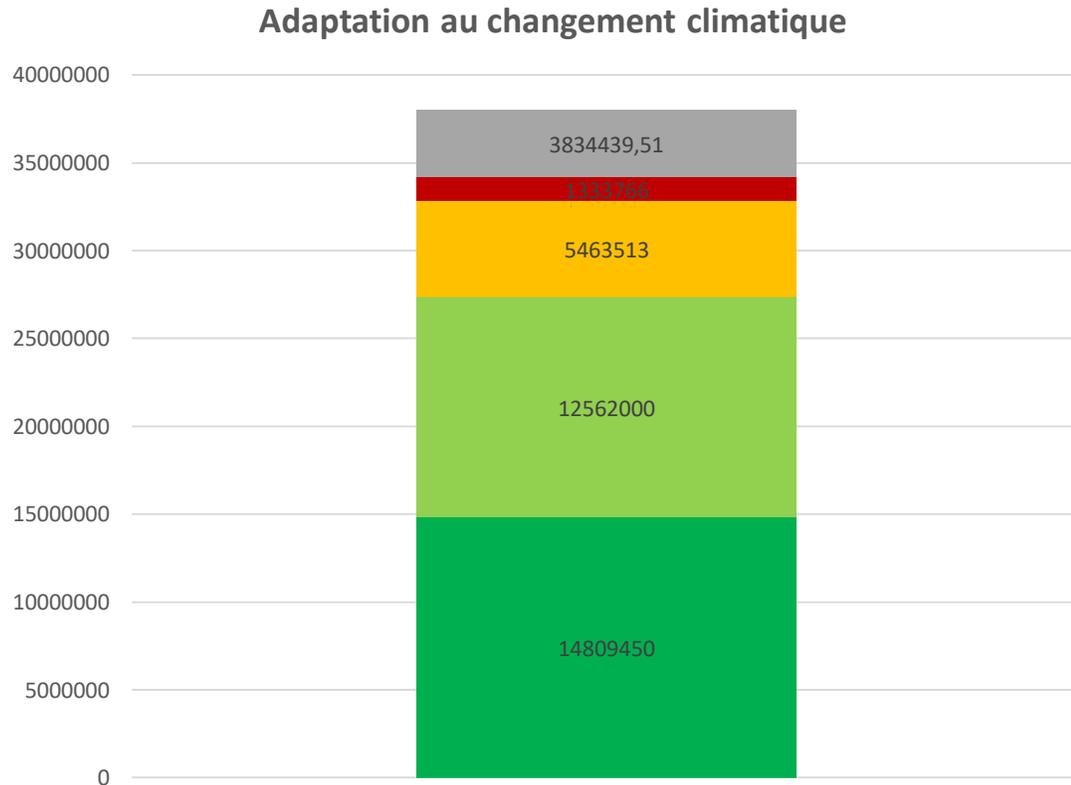
Favorable : Avenue de Verdun et place Barbara, entretien et rénovation des bâtiments scolaires, des crèches et jardins d'enfants ...

Neutre : Mobilier et équipements accessibilité handicapés, travaux et équipements de voirie ...

Inclassable : Budgets participatifs, équipement de la police municipale, modernisation de l'éclairage public ...

Défavorable : Schéma directeur numérique, parc privé de la ville ...

Résultats investissement (2/4)



Très favorable : Management de l'énergie, avenue de Verdun et place Barbara, square Boileau, entretien des espaces verts ...

Favorable : Rabelais, Club Jules Ferry, Stade Jean Lezer, aménagement du CAM ...

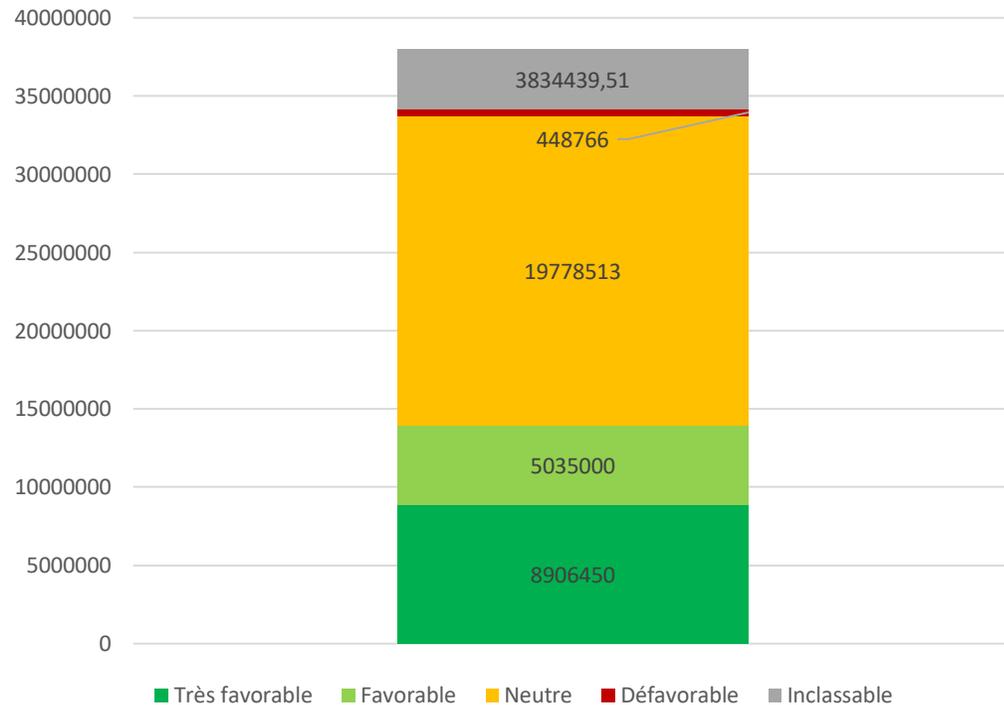
Neutre : Mobilier et équipements, accessibilité handicapés, entretien et rénovation des bâtiments et équipements techniques ...

Inclassable : Budgets participatifs, capital de la dette, déploiement du dispositif de vidéoprotection ...

Défavorable : Schéma directeur numérique, parc roulant de la ville ...

Résultats investissement (3/4)

Lutte contre les pollutions



Très favorable : Agriculture urbaine, entretien des espaces verts, aménagement du parc Schuman, management de l'énergie ...

Favorable : Rabelais, parc roulant de la ville, aménagement provisoire des espaces du Centre Administratif ...

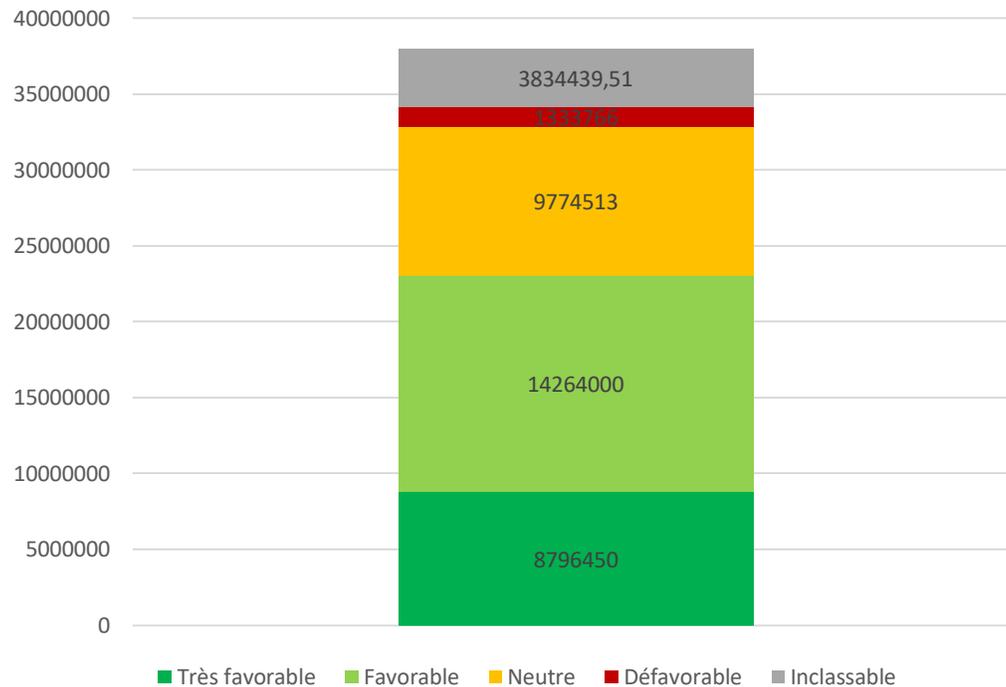
Neutre : Requalification quartier Ginoux/Gautier, rue République Nord, avenue de Verdun et place Barbara ...

Inclassable : Capital de la dette, équipement de police municipale ...

Défavorable : schéma directeur numérique ...

Résultats investissement (4/4)

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles



Très favorable : Agriculture urbaine, entretien des espaces verts, aménagement du parc Schuman, requalification Camille Pelletan/Paul Bert/80 Verdier...

Favorable : Rabelais, parc roulant de la ville, aménagement provisoire des espaces du Centre Administratif ...

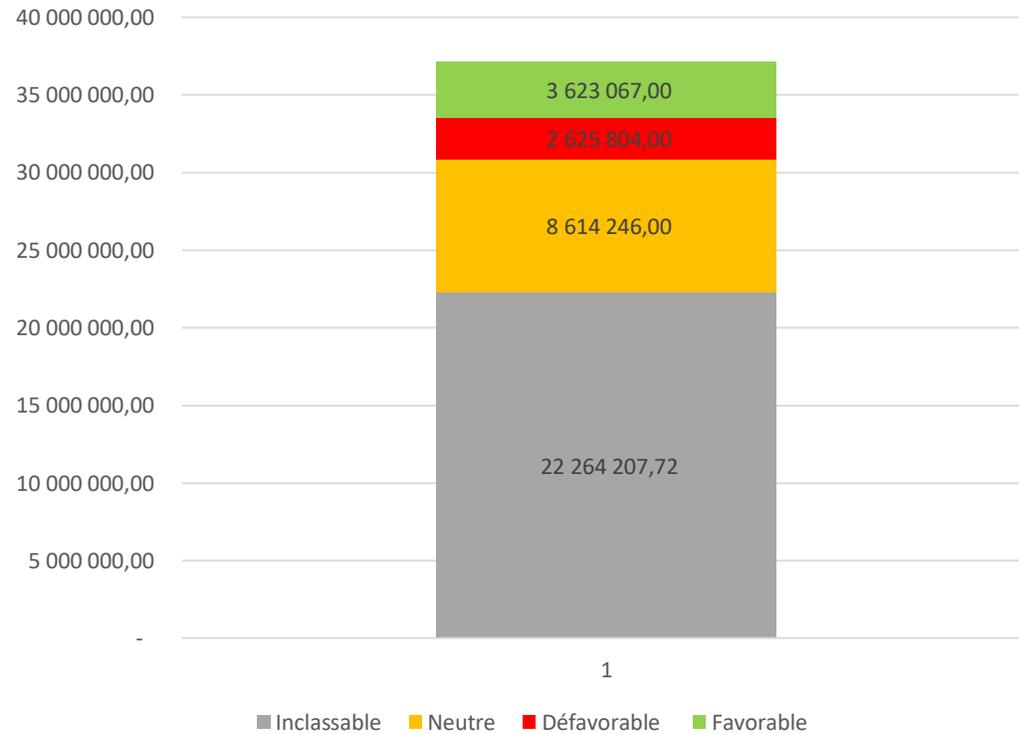
Neutre : Club Jules Ferry, aménagement du CAM, entretien et rénovation des bâtiments administratifs ...

Inclassable : Capital de la dette, équipement de police municipale ...

Défavorable : schéma directeur numérique, parc roulant ...

Résultats fonctionnement (1/1)

Lutte contre le changement climatique, les pollutions, adaptation au changement climatique et biodiversité



Favorable : Achats avec clauses environnementales : alimentation, jouets ...
Elagage, désherbage, fleurissement ...

Neutre : subventions aux associations, frais de nettoyage des locaux, électricité, fournitures ...

Très défavorable : : carburant, gaz, transports ...

Inclassable : charges financières, atténuations de produits, cotisations obligatoires, assurances ...